

Une VAE pour officialiser le statut des entraîneurs de handball

Mikaël Faujour, 24 mars 2011

De janvier à novembre 2010, d'anciens joueurs de handball de haut niveau devenus entraîneurs ont suivi une formation dans le cadre d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE) de niveau 2.

A l'initiative du projet, Pierre Blaise, conseiller technique régional de la Direction régionale de la jeunesse et des sports de Franche-Comté, qui a créé et piloté le dispositif. Pour ce faire, il a rassemblé, outre la Direction régionale de la jeunesse et des sports, qui a la maîtrise des contenus de la VAE, la Fédération française de handball, Agefos-PME, ainsi que le syndicat des entraîneurs professionnels de handball (7Master), qui a apporté sa caution.

Il s'agissait de leur permettre d'obtenir le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième degré, dans le cadre de la refonte par le ministère des Sports des diplômes professionnels d'entraîneur de la filière sports. Plus précisément, ce brevet est issu de l'arrêté du 4 janvier 2008 portant création de la mention « handball » du Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), spécialité « performance sportive ».

Ce dispositif national de formation concernait tous les clubs français. Piloté par des formateurs franc-comtois au centre de formation de Besançon, il était réservé plus spécifiquement aux entraîneurs de haut niveau (divisions 1 et 2 masculines et division 1 féminine) n'ayant pas le diplôme. Il a donc impliqué quatorze d'entre eux, ex-joueurs de handball, parmi lesquels Denis Lathoud, l'un des médaillés de bronze des JO de Barcelone (1992), d'argent aux championnats du monde de Russie (1993) et champion du monde en Islande (1995). Douze sont passés devant le jury de validation et onze ont obtenu le BEES (l'un ne s'étant pas présenté), donnant l'équivalence du nouveau DESJEPS. Ce diplôme sera exigé à partir de 2012 pour être entraîneur professionnel.

D'abord rétifs, estimant n'avoir « *pas le temps* » car étant en fonction, les entraîneurs ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé adapté à leur emploi du temps professionnel. Chacun a pu être suivi par un accompagnateur en VAE ; ce dernier avait à charge le plus souvent un stagiaire, plus rarement deux. Quatre sessions de regroupement (« *temps forts de la VAE* », estime Pierre Blaise) ont également été organisées à Paris et Besançon (à l'Institut de développement du sport par la formation, de Franche-Comté).

Cette formation est unique, puisque y ont participé tous les entraîneurs, « *sauf quelques réfractaires* », précise Rémy Godebille, animateur du réseau sports de l'Agefos-PME Bourgogne-Franche Comté. De son côté, Pierre Blaise, tirant les enseignements de l'expérience, souhaite créer des dispositifs novateurs relatifs à la professionnalisation des dirigeants. En l'espèce, il évoque le diplôme d'Etat de directeur de structure et de projet, qui s'inscrit dans le champ de la jeunesse mais concerne potentiellement les sports. Pierre Blaise cite l'exemple des problèmes de gestion financière qui se posent dans les associations sportives, entraînant parfois une cessation de paiements. Il est en effet question de mettre en place une formation pour répondre à ce problème en fournissant les compétences idoines aux concernés.

